



CHOIX D'OPTIONS POUR

S6 ET S7

CYCLE DU BACCALAURÉAT 2025-2027

Contenu

Aux élèves de 5ème année et à leurs parents	3
Dates importantes à respecter concernant les choix pour les années 6 et 7	4
Choix des cours pour les 6e et 7e années 2025-2027	5
Cours de base:	5
Options (4 périodes) :	5
Cours avancés (3 périodes) :	6
Cours complémentaires(2 périodes) :	7
Vie et société.....	7
Remarques générales.....	8
Pourquoi y a-t-il des conflits entre les options ?.....	10
Pourquoi avons-nous des conflits différents entre les options dans les différentes sections ?	10
Changements entre les années 6 et 7.....	11
Veuillez prendre note des points suivants.....	11
Structure des cours en 6e et 7e années.....	12
Examens écrits en 6ème année	13
Examens partiels (Prébacs) en 7ème année	14
Comment remplir le formulaire de premier choix ?	15
Règles régissant le baccalauréat européen	15

Aux élèves de 5ème année et à leurs parents

Ce livret est destiné à vous donner des informations sur les cours des années 6 et 7. Vous y trouverez également un résumé de la réglementation concernant les examens du baccalauréat.

Veillez lire ce livret avant la **réunion du 5 décembre 2024**. Le conseiller d'orientation de chaque section linguistique assistera à la réunion et le tuteur sera présent. Les enseignants des matières seront disponibles pour répondre à vos questions. M. Gambriil, Year Head S5 sera également présent.

M. Schneider et M. Balloch coordonnent les choix pour les années 6 et 7. N'hésitez pas à les contacter si vous avez des questions :

fred.schneider@eide.lu

marcus.balloch@education.lu

Matthew.Gambrill@education.lu

Dates importantes à respecter concernant les choix d'options pour les années 6 et 7

2025	
31 janvier	<p><u>Date limite de remise du formulaire de choix.</u> Les choix des élèves détermineront les options ouvertes et permettront d'établir la grille d'options S6.</p> <p>Date limite de dépôt d'une demande de changement de niveau de langue ou de passage de maths 4 à maths 5.</p> <p>Les formulaires reçus après la date limite peuvent ne pas être pris en compte lors de la création de la grille.</p>
Mars	Les élèves confirment leurs choix ou, <u>seulement si nécessaire</u> , choisissent de nouvelles options dans la grille.
28 mars	Date limite pour retourner les formulaires de confirmation d'option signés pour les seconds choix au tuteur.
Mai-Juin	<p>Tests de langues pour les élèves ayant demandé un changement.</p> <p>Test de mathématiques pour les élèves ayant demandé à passer de Maths 4 à Maths 5.</p>
5 juin	Date limite pour les demandes de changements avant S6. Aucune réponse positive n'est garantie.
26 septembre	Date limite pour demander un changement de choix suite au dernier bulletin de S5. Aucune demande ne sera acceptée en septembre si elle n'a pas été recommandée par le conseil de classe, sauf circonstances exceptionnelles avec accord de la direction. Aucune réponse positive n'est garantie. (Voir p. 9)
2026	
5 juin	<p>Date limite pour demander des changements pour la S7.</p> <p><u>Aucune demande ne sera acceptée en septembre si le conseil de classe ne l'a pas recommandée.</u> (Voir p. 11)</p>

Choix des cours pour les 6^è et 7^è années 2025-2027

L'horaire de l'élève doit comprendre entre 31 (minimum) et 35 (maximum) périodes par semaine. Ce n'est que dans des cas exceptionnels, accordés par le directeur, qu'un élève pourra bénéficier de 36 périodes. L'expérience a montré qu'une semaine de 36 périodes représente une charge de travail très lourde.

Cours de base:

Obligatoire

- Langue 1 (4 périodes)
- Langue 2 (3 périodes)
- Vie et société (1 période)
- Éducation physique (2 périodes)
- Maths (3 périodes ou 5 périodes)

Obligatoire sauf si choisi comme option (2 périodes)

- Histoire
- Géographie
- Philosophie
- Science, Technologie et Société (STS)

STS est obligatoire uniquement pour les élèves qui ne choisissent pas une science parmi les cours à option. Elle est possible pour les élèves qui choisissent la biologie, la chimie ou la physique comme option.

Le cours de mathématiques à 5 périodes peut être choisi par un élève qui a suivi le cours à 4 périodes en 4^è et 5^è années uniquement sur recommandation du professeur de mathématiques et à condition que l'élève ait réussi un test obligatoire en mai 2025 et qu'une demande ait été remise avec le formulaire de choix en janvier.

Options (4 périodes) :

- Biologie
- Chimie
- Physique
- Art
- Musique
- Histoire
- Géographie
- Philosophie
- Langue 3
- Économie
- Langue 4

Tous les élèves doivent choisir au moins deux options et un maximum de quatre options.

Le Recueil des décisions indique que "Les élèves ne peuvent pas continuer à étudier une matière en 6^ème année si leurs résultats montrent qu'ils ne l'ont pas suivie de manière satisfaisante en 4^ème et 5^ème année" (2010-D-246-fr, p.81).

Il faut souligner l'importance des options, non seulement pour les perspectives de promotion de la 6^ème à la 7^ème année, mais aussi pour les examens écrits et oraux du baccalauréat.

Veuillez consulter votre professeur si vous avez des doutes quant à votre capacité à suivre une matière particulière au niveau du baccalauréat.

Normalement, aucun changement n'est prévu dans le choix des langues pour les élèves entrant en 6ème année, et ce n'est que dans des cas très particuliers qu'un changement concernant les langues sera accepté.

La demande de changement de langue doit être remise avec le formulaire de choix au plus tard le 31 janvier 2025.

Un test sera alors organisé en mai si l'école accepte la demande. Le passage à un niveau de langue supérieur - après avoir passé le test - sera généralement accepté, tandis qu'un changement dans l'autre sens sera rejeté, sauf si les arguments sont convaincants.

L'économie et la L4 ne sont accessibles qu'aux élèves qui ont suivi ces options dans les années 4 et 5.

Si les cours d'art ou de musique n'ont pas été suivis en 4è et 5è années, l'élève doit fournir des preuves satisfaisantes qu'il est capable de les suivre à ce niveau. Ces preuves seront examinées par l'enseignant concerné et la décision finale sera prise par le directeur.

Cours approfondis (3 périodes) :

- Langue 1 approfondie
- Langue 2 approfondie
- Mathématiques approfondies

Les cours intitulés "Appro" impliquent, comme leur nom l'indique, un approfondissement de la matière en question. Ce ne sont pas des cours d'appoint et ils ne doivent être choisis que par les élèves qui manifestent un intérêt certain et des aptitudes particulières pour le sujet.

La langue approfondie 1 est une matière obligatoire dans les examens écrits et oraux du baccalauréat.

La langue approfondie 2 est une matière obligatoire dans les examens écrits baccalauréat et peut être choisie pour les examens oraux.

Le cours de mathématiques approfondies ne peut être suivi que par les élèves qui ont déjà choisi le cours de mathématiques à 5 périodes. Cette matière ne peut pas être passée comme épreuve écrite au baccalauréat, mais doit être passée comme troisième épreuve orale par les élèves qui l'ont choisie.

Cours complémentaires(2 périodes) :

- Art
- Musique
- Sport
- Théâtre
- Labo Biologie
- Labo Chimie
- Labo Physique
- Labo Art
- Langue 5
- Sociologie
- Sciences Politiques
- Introduction à l'économie
- ICT
- Études classiques
- Durabilité et Citoyenneté active
- Luxembourgeois

Les élèves peuvent choisir jusqu'à deux cours complémentaires, mais uniquement dans les limites autorisées pour le nombre total de périodes.

Les cours de laboratoire en biologie, physique et chimie ne peuvent être suivis que par les élèves qui ont déjà choisi les cours d'option scientifique correspondants.

Les élèves qui ont moins de 31 périodes et au moins le minimum de 29 périodes dans leurs cours de base, optionnels et approfondis doivent choisir au moins un cours complémentaire.

Les cours complémentaires, hormis les cours de langues, sont dispensés dans une ou plusieurs des langues de travail, sans garantie qu'il s'agisse de la L1 de l'élève.

Les cours complémentaires ne sont pas pris en compte dans les examens écrits ou oraux du Baccalauréat.

Les cours complémentaires d'art et de musique ne peuvent pas être choisis par ceux qui ont déjà choisi ces matières comme cours optionnels.

Les élèves qui ont choisi l'économie comme option ou qui ont suivi l'économie en 4ème et 5ème années ne peuvent pas prendre Introduction à l'économie.

Les cours de langue 5 proposés sont l'italien (IT), le néerlandais (NL), le portugais (PT) et l'espagnol (ES).

Vie et société

Comme prévu dans notre accord d'accréditation, l'école continuera à dispenser le cours Vie et Société tel qu'il est défini au Luxembourg, et toute référence au cours de religion ou morale dans le Baccalauréat européen sera comprise comme une référence à ce cours.

Remarques générales

L'administration fera de son mieux pour organiser les cours choisis par les élèves. Cependant, il se peut qu'il ne soit pas possible d'offrir toutes les options et tous les cours avancés dans toutes les sections, en raison des choix des élèves, des limitations de ressources et des contraintes d'emplois du temps, et **il est impossible de satisfaire tous les choix pour des raisons d'organisation.**

Si le choix d'un élève n'est pas possible, il lui sera demandé de faire un second choix sur la base de la grille déterminant les combinaisons de matières de l'année prochaine. Veuillez noter que la grille est établie de manière à donner le choix au plus grand nombre d'élèves possible.

Si votre premier choix ne fonctionne pas :

Votre tuteur vous informera des problèmes qui affectent votre choix et vous donnera en même temps la grille à remplir. Si vous remplissez correctement cette grille, votre nouvelle combinaison de matières fonctionnera. Si vous avez des doutes sur la manière de remplir la grille, vous pouvez contacter M. Schneider ou M. Balloch. Si vous avez des doutes sur les matières à choisir, consultez votre tuteur ou, si nécessaire, demandez des conseils à votre conseiller d'orientation.

Les élèves sont censés faire un choix mûrement réfléchi avant la date limite, après avoir consulté les enseignants et les conseillers d'orientation¹ et s'être informés des règlements décrits dans cette brochure.

Sachez que les choix initiaux aident à déterminer la combinaison de sujets qui seront créés, et que les nombres choisissant ces sujets pourraient être critiques. On part donc généralement du principe que si les choix initiaux sont possibles, ils deviendront définitifs.

Toutefois, la direction prendra en considération les changements dûment justifiés effectués avant la fin de la S5, voire dans des cas exceptionnels jusqu'au début de l'année scolaire pour tenir compte des résultats imprévus en S5. Ces changements doivent être demandés par écrit **avant le 26 septembre 2025**. Toutes les demandes seront examinées ensemble et les décisions seront prises au cours de la semaine suivante. Aucune autre demande ne sera autorisée jusqu'à la fin de la 6^{ème} année, où le règlement permet un nombre très limité de changements qui doivent être approuvés par le conseil de classe de S6.

Si le conseil de classe de S5 désapprouve un certain choix, un changement doit avoir lieu.

Si un cours à option normalement enseigné dans la langue d'une section ne peut être créé dans cette langue, il sera, si possible, proposé dans l'une des langues véhiculaires. Lors de la création de cours, la priorité sera toujours donnée aux options plutôt qu'aux cours complémentaires.

Si le cours d'option d'histoire ou de géographie ne peut être créé dans la langue véhiculaire de l'élève, celui-ci peut le suivre dans une autre langue véhiculaire, à condition qu'il ne s'agisse pas de la L1 de l'élève et qu'un groupe soit créé.

En principe, un cours à option ne peut être créé que si au moins 10 élèves éligibles l'ont choisi et ce, dans les limites du plan scolaire.

Si le groupe n'est pas composé d'au moins 10 élèves au début de l'année scolaire, il n'y a aucune garantie que le cours sera créé, et les élèves pourraient devoir faire un nouveau choix.

Les options déjà commencées en 4ème année (Economie et Langue 4) ne peuvent être poursuivies que si un nombre suffisant d'élèves choisissent ces options pour la S6.

Lors de la réunion du Conseil supérieur d'avril 2007, il a été décidé que, si les écoles devaient continuer à organiser les horaires de S6 et S7 sur la base d'un maximum de 35 périodes par semaine, les élèves pourraient, avec l'accord de la Direction, dépasser cette limite à condition que le ou les cours supplémentaires soient compatibles avec leur horaire de base. La demande d'un tel choix doit être faite par écrit, avec une justification, au plus tard le 5 juin 2025. Les demandes seront examinées avant le début de la S6 au vu de la demande écrite, du profil académique de l'élève et des possibilités techniques de l'horaire.

Pourquoi y a-t-il des conflits entre les options ?

Nous devons prévoir les matières suivantes pour les années 6 et 7:

L1	4	HI2	2	ART4	4	L1A	3	ART2	2
L2	3	GE2	2	MUS4	4	L2A	3	MUS2	2
MA3/5	3/5	BIO2	2	BIO4	4	MAA	3	LABO BIO	2
V&S	1	PHI2	2	CHIM	4			LABO CHIM	2
Éd. physique.	2			PHY	4			LABO PHY	2
				ECO	4			IEC	2
				GEO4	4			THE	2
				HIS4	4			L5	2
				L3	4			POL	2
				L4	4			SOC	
				PHI4	4			ICT	2
								SPORT	2
								CLASSIQUES	2
								LABO ART	
								LUX	
								DURABLITE	2
Total :	15		8		44		9		32

Cela signifie que nous aurions besoin de 108 périodes par semaine pour satisfaire tous les souhaits !

Pourquoi avons-nous des conflits différents entre les options dans les différentes sections ?

L'expérience montre qu'environ la moitié des élèves choisissent la L3. Cela signifie qu'il est presque impossible de placer d'autres options en parallèle avec la L3 et que les options restantes devront donc être placées en parallèle aux sciences, mais de manière différente d'une section à l'autre.

Changements entre les années 6 et 7

Une matière choisie pour la 6^{ème} /7^{ème} année **ne peut être abandonnée qu'à la fin de la 6^{ème} année** et seulement si les conditions suivantes sont remplies :

1. L'horaire de l'élève doit toujours comporter au moins 31 périodes.
2. Il doit y avoir au moins 2 cours facultatifs.
3. Il doit encore y avoir 29 périodes de matières obligatoires et d'options/cours avancés.
4. Il doit y avoir au moins une science (Biologie 4, Chimie, Physique ou Biologie 2).
5. La demande d'abandon d'une matière doit être présentée par écrit au directeur avant le 5 juin.

Veillez noter qu'entre S6 et S7, seuls les changements de niveau suivants sont possibles :

- Mathématiques 5 ↔ Mathématiques 3
- Option 4 périodes ↔ Cours obligatoire 2 périodes (même matière)
- Biologie, Chimie et Physique ↔ Science, Technologie et Société

Le passage de Maths 3 à Maths 5 ou le passage d'une option à 2 périodes à une option plus avancée à 4 périodes est conditionné par la réussite d'un test de niveau démontrant que l'élève a rattrapé le travail couvert par le cours en S6 et qu'il est capable de répondre aux exigences du cours demandé.

L'ajout d'une nouvelle option, d'un cours avancé ou d'une matière complémentaire en S7 n'est pas autorisé.

Ce n'est que dans des cas très particuliers qu'il sera possible **de changer de niveau de matière** au début de la 7^{ème} année. Une demande écrite avec une explication du changement demandé doit être remise au directeur **avant le 5 juin**. La demande sera étudiée lors du conseil de classe de S6 et le directeur prendra la décision finale.

Nous attirons votre attention sur le fait que si un élève ne tient pas compte de l'avis du Conseil de classe de 5^è année concernant une modification des choix, toute demande ultérieure de changement a peu de chances de rencontrer une réponse favorable.

Veillez noter que les élèves seront invités à choisir leurs options pour le BAC écrit avant le 15 octobre de la 7^è année.

Veillez prendre note des points suivants

Vous pouvez abandonner une matière entre la 6^è et la 7^è année si les conditions ci-dessus sont remplies, mais vous ne pouvez pas ajouter une nouvelle matière en 7^è année.

Vous ne pouvez pas remplacer une option à 4 périodes par une autre option à 4 périodes ou un cours complémentaire à 2 périodes par un autre cours complémentaire à 2 périodes.

Une demande écrite avec une explication des motivations pour l'abandon d'une matière doit être remise au directeur avant le 5 juin. Aucune demande ne sera acceptée en septembre, sauf si le conseil de classe l'a recommandée.

Structure des cours en 6^e et 7^e années

Choix des sujets - Règles générales

Programme d'études total : minimum 31 périodes, maximum 35 périodes.

Colonnes 1 - 4 : minimum 29 périodes

Colonne 3 : minimum 2 options, maximum 4 options

MATIÈRES OBLIGATOIRES		COURS OPTIONNELS		COURS COMPLÉMENTAIRES
Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4	Colonne 5
Langue 1 4p Langue 2 3p Maths 3 3p ou Maths 5 5p Vie et société 1p P.E. 2p Total : 13 - 15 p	Histoire 2p Géographie 2p Philosophie 2p Biologie 2p Total : 2 - 8 p	Art 4p Musique 4p Biologie 4p Chimie 4p Physique 4p Économie 4p Langue 4 4p Géographie 4p Histoire 4p Langue 3 4p Philosophie 4p	Appro L1 3p ou Appro L2 3p ou Maths approfondies 3p	Art 2p Musique 2p Intr. Eco. 2p Théâtre 2p Labo Bio ou 2p Labo Chimie ou2p Labo Physique 2p Labo Art 2p ICT 2p L5 2p Sciences Politiques 2p Sport 2p Sociologie 2p Études classiques 2p Durab.& citoy.act. 2p Luxembourgeois 2p
	Ces cours sont obligatoires, sauf s'ils sont choisis dans la colonne 3. La biologie 2p est obligatoire sauf si la biologie, la chimie ou la physique est choisie dans la colonne 3.		Maths approfondies seulement si Maths 5 est choisi dans la colonne 1	Art, Musique et Intr. Eco. sont exclus s'ils sont choisis dans la colonne 3. Laboratoires: Cours uniquement possibles si l'option correspondante est choisie dans la colonne 3.

Examens écrits en 6ème année (compositions)

Durée des examens

Une série d'examens (compositions) à la fin de l'année scolaire.

Matières obligatoires :

Langue 1 approfondie	3 périodes
Langue 2 approfondie	3 périodes
Langue 1	4 périodes
Langue 2	3 périodes
Maths 3p	3 périodes
Maths 5p	4 périodes

Options :

Art	5 périodes
Musique	3 périodes
Biologie	3 périodes
Chimie	3 périodes
Physique	3 périodes
Économie	3 périodes
Géographie	3 périodes
Histoire	3 périodes
Langue 3	3 périodes
Langue 4	3 périodes
Philosophie	3 périodes

Pour les matières suivantes :

Géographie 2p	2 épreuves de 1 période, par semestre
Histoire 2p	2 épreuves de 1 période, par semestre
Biologie 2p	2 épreuves de 1 période, par semestre
Maths approfondies	1 épreuve de 2 périodes par semestre
Philosophie 2p	1 épreuve de 2 périodes par semestre

Cours complémentaires : 2 évaluations d'une période ou 1 évaluation de 2 périodes par Semestre.

Examens partiels (Prébacs) en 7ème année

Matières obligatoires :

Langue 1 approfondie	4 heures
Langue 2 approfondie	4 heures
Langue 1	4 heures
Langue 2	3 heures
Maths 3p	3 heures
Maths 5p	4 heures

Options :

Art	5 heures
Musique	3 heures
Biologie	3 heures
Chimie	3 heures
Physique	3 heures
Économie	3 heures
Géographie	3 heures
Histoire	3 heures
Langue 3	3 heures
Langue 4	3 heures
Philosophie	4 heures

NB : Un élève doit passer l'examen pour toutes ses options.

Géographie 2p	1 examen de 2 périodes par semestre
Histoire 2p	2 examens de 1 période, par semestre
Biologie 2p	1 examen de 2 périodes par semestre
Maths approfondies	1 examen de 2 périodes par semestre
Philosophie 2p	1 examen de 2 périodes par semestre

P.E. Les notes B montrent les résultats du test organisé à la fin de chaque unité d'enseignement. Ces trois épreuves sont purement pratiques et ne comportent aucun travail écrit d'aucune sorte.

Cours complémentaires : 2 évaluations d'une période ou 1 évaluation de 2 périodes par semestre.

Comment remplir le formulaire de premier choix ?

Les données de l'élève sont indiquées en haut du formulaire : nom, classe.
S'il y a une erreur, veuillez la corriger sur le document.

La première partie indique les choix de l'élève en 5ème année : langues, options et Vie et Société. Cette partie n'est pas à remplir.

La deuxième partie doit être remplie de la manière suivante :

1. Remplir la case **(2)** avec 3p ou 5p selon le cours de maths choisi (3 ou 5 périodes/semaine).
2. Inscrivez le nombre de périodes correspondant à chacune des matières choisies (matières obligatoires, matières optionnelles, cours avancés et cours complémentaires), en respectant les règles expliquées dans ce livret.
3. En cas de langue 3, langue 4, indiquez la langue choisie.
4. En cas de choix d'une matière non étudiée auparavant, d'un changement de langue ou de changement de Maths 4 à Maths 5 les élèves doivent passer un test. Dans ce cas, une demande écrite expliquant ces choix doit être remise au tuteur avec le formulaire de choix d'options.
5. Les enseignants transmettent aux coordinateurs leurs avis sur les choix d'options possibles de leurs élèves. Lors du choix d'une option, chaque élève doit contacter l'enseignant concerné pour discuter de son choix avec lui et obtenir son avis.
6. Calculez le total des périodes pour chaque colonne et vérifiez que le total correspond aux chiffres indiqués (**au moins 29 périodes pour le total des colonnes 1 à 4 et entre 31 et 35 pour toutes les colonnes**).
7. Le formulaire doit être daté et signé par l'élève et les parents.

La date limite de retour du formulaire au tuteur de la classe est le 26 janvier 2025.

Règles régissant le baccalauréat européen

Vous pouvez trouver des informations en suivant les liens suivants

Informations générales :

<https://www.eursc.eu/fr/European-Schools/European-Baccalaureate>

Règles détaillées

[Microsoft Word - 2015-05-D-12-fr-44 Règlement d'application du Règlement du Baccalauréat européen 2025](#)